



Communiqué de presse

envoyé le 06/01/2021
pour une publication avant le 09/01/2021

Fermeture de la pêche sur une partie du canal jusqu'au 1^{er} mars

Chaque année, Voies Navigables de France réalise des travaux d'entretien des écluses sur le canal de Montech et le canal de Garonne. La pêche n'est plus autorisée sur la majorité des biefs jusqu'au 1^{er} mars. La Fédération de pêche réalisera des pêches de sauvetage des poissons.

Des travaux récurrents pour assurer le bon fonctionnement des écluses

VNF, en tant que gestionnaire du canal de Montech et de Garonne, réalise chaque année des travaux nécessaires pour le bon fonctionnement des écluses. L'alimentation en eau de la majorité des biefs est coupée pour abaisser le niveau d'eau, et une mise en assec est réalisée autour des écluses en travaux.

La fédération réalisera des pêches de sauvetage

La mise en assec de certains biefs entrainera la création de poches d'eau. Les poissons piégés seront récupérés par la fédération de pêche de Tarn-et-Garonne, puis reversés dans des biefs maintenus en eau. Chaque année, ces pêches de sauvetage permettent d'attester des fortes populations piscicoles sur le canal : brochets, sandres, perches, black-bass, carpes, poissons blancs, silures.

La pêche est interdite, mais pas partout

La pêche reste autorisée sur les biefs des ports maintenus en eau suivants :

- La totalité du bief du port canal de Montauban.
- La totalité du bief du port canal de Montech, depuis l'écluse de Lavache jusqu'à l'écluse 1bis sur le canal de Montech.
- La totalité du bief du port canal de Castelsarrasin.
- Une partie du bief du port canal de Moissac, depuis l'écluse 25 jusqu'au Pont Tournant.
- La totalité du bief du port canal de Valence d'Agen, depuis l'écluse 30 jusqu'à l'écluse 31.

Toutes ces informations peuvent-être visualisées sur la carte interactive disponible sur www.federationpeche82.com